



CRÉER DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES
PARIS, 7-8 JUIN 2017

I. Introduction

1 La réunion du conseil ministériel (RCM) de 2017 se tient à l'issue d'une année marquée par la révolte d'électeurs contre leurs gouvernements, contre les institutions et contre le fonctionnement-même du système économique, et tout particulièrement contre un système mondial qui a œuvré beaucoup plus en faveur de la libéralisation et de la déréglementation des marchés qu'en faveur du partage équitable des coûts et des bénéfices de la mondialisation. À la base de ce rejet populaire il y a un double échec politique : premièrement l'incapacité de mettre en œuvre une reprise satisfaisante après la crise financière, qui a abouti au contraire au piège d'une croissance faible ; et deuxièmement, l'incapacité de procéder à une répartition plus équitable des bénéfices de la mondialisation et du progrès technologique et économique. Alors que depuis une décennie ou plus, pour une très grande part des ménages des pays de l'OCDE, le revenu réel est resté inchangé ou a enregistré une baisse, une petite élite a vu ses revenus et sa richesse augmenter souvent de manière spectaculaire. En conséquence de ces échecs, des segments importants de la population des travailleurs et leurs communautés ont été pénalisés, laissés à eux-mêmes et confrontés à une insécurité grandissante quant à leur emploi et leur avenir. Les membres affiliés du TUAC sont en première ligne pour proposer des solutions politiques et pour donner suite aux légitimes revendications qui ont été à l'origine de ce rejet populaire. Les gouvernements réunis en cette assemblée de la RCM doivent donner l'espoir que ces questions préoccupantes sont entendues et se traduiront par un changement de politique.

Le TUAC invite les ministres à prendre des mesures pour :

- Sortir du « piège de la croissance faible » et accroître les investissements publics dans l'infrastructure à hauteur de 2 % du PIB en mettant l'accent tout particulièrement sur la création d'emplois de qualité, l'amélioration de la productivité et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ;
- Dépasser le slogan qui consiste à vouloir « dédommager les perdants » et s'assurer que la mondialisation bénéficie à tous en renforçant les institutions du marché du travail (négociation collective et salaires minimums) garant des égalités, soutenant la demande et le pouvoir d'achat des revenus moyens et faibles et combattant le travail précaire, informel ou illégal ;
- Une révision de la stratégie de l'OCDE sur l'emploi qui donne la priorité à la réduction des inégalités et à des performances du marché du travail qui soient justes et équitables ;
- Placer au cœur du projet de l'OCDE « Vers le numérique » les questions liées à l'accès abordable au haut débit, les pôles d'innovation, la création d'emplois, le travail décent, une « transition juste » pour les travailleurs ainsi que des cadres réglementaires pour l'économie numérique ;
- Promouvoir des services publics de qualité notamment dans l'éducation et la santé, l'économie des soins, des programmes de développement des compétences pour tous les travailleurs tenant bien compte de la dimension hommes-femmes et assortis de mesures spécifiques pour les migrants ;
- S'engager en faveur d'une gouvernance publique « axée sur la personne » et d'une fiscalité progressive pour une croissance inclusive et un financement public durable ;
- Élaborer un projet de programme novateur d'échanges et d'investissement pour rééquilibrer les droits et les obligations des investisseurs étrangers, accroître la transparence et la responsabilité dans les négociations, protéger le droit de réglementer et les services publics et garantir une concurrence équitable, notamment par un socle de normes internationales contraignantes relatives au travail et à l'environnement ;
- Modifier les règles régissant les PCN de telle façon que les PCN du pays d'origine et du pays d'accueil soient conjointement responsables du traitement d'affaires spécifiques, avant de changer les règles relatives à un plus large respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Mettre en place une législation nationale relative au devoir de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits humains et promouvoir le Guide OCDE sur le devoir de diligence, d'application sectorielle et générale ;
- Soutenir l'introduction d'une taxe sur les transactions financières et faire face aux répercussions de la financiarisation des économies sur la productivité, les inégalités et la stabilité financière ;
- Réaffirmer les valeurs démocratiques fondamentales de l'OCDE que doivent observer tous les membres et les pays en voie d'adhésion ; en travaillant de concert avec les syndicats colombiens et avant que la Colombie n'adhère à l'OCDE, s'assurer qu'il y a bien eu sur place une évolution positive en ce qui concerne les droits des travailleurs et les droits et la sécurité des syndicats ; et enjoindre à la République de Corée, 20 ans après son adhésion, d'honorer les engagements qu'elle a pris de respecter les normes internationales relatives aux droits des travailleurs.

Le TUAC rappelle aussi à la RCM les anciens domaines d'action prioritaires¹ :

- Intégrer le « travail décent » et l'équité dans la Stratégie de développement de l'OCDE en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable et promouvoir le dialogue social comme moyen de parvenir à une croissance inclusive dans les pays en développement ;
- Progresser dans la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le changement climatique et soutenir la création d'un « Fonds pour une transition juste ».

II. Le contexte : croissance faible et grandes inégalités

2 Les dirigeants politiques se doivent de réagir face aux revendications légitimes qui ont été à l'origine des violentes réactions populaires et de modifier fondamentalement leurs politiques. Il est amplement démontré que l'austérité et les stratégies de relance « par le haut » entretiennent des inégalités importantes et pèsent sur la demande. La mondialisation et le changement structurel ne fonctionnent qu'avec le plein emploi et une prospérité partagée. Pour regagner la confiance des gens, deux mesures sont à prendre d'urgence. Premièrement, une expansion budgétaire coordonnée et à grande échelle pour sortir du piège de la croissance faible. Deuxièmement, il faut s'attaquer aux causes profondes des inégalités.

Sortir du piège de la croissance faible

3 Dans l'ensemble de l'économie mondiale, les résultats et les prévisions en termes de croissance continuent de décevoir. Près d'une décennie après le déclenchement de la crise financière, la plupart des économies ne parviennent pas à retrouver un rythme soutenu d'expansion économique. Cette « décennie perdue » impose un lourd tribut aux salariés et à leurs familles car le manque de dynamisme économique pèse lourdement sur les résultats du marché du travail. Nombreuses sont les économies où les niveaux des salaires et la dynamique salariale sont en perte de vitesse. Les taux de chômage principalement dans plusieurs Pays membres européens, restent à des niveaux élevés inacceptables, notamment pour les jeunes. La qualité des emplois en pâtit aussi. Le travail partiel involontaire, le travail en intérim et les emplois à durée déterminée constituent une part importante des créations d'emplois en cette période d'après-crise. Des formes d'emploi plus précaires encore sont en augmentation, comme les contrats « zéro heure », le travail à la demande, les faux indépendants en situation de dépendance économique, le travail à la demande et l'externalisation à grande échelle dans l'économie numérique, avec des effets boomerang sur la fiscalité et sur le financement et la couverture de la sécurité sociale.

4 De graves déséquilibres demeurent entre les pays « excédentaires » et les pays « déficitaires ». Les récentes Perspectives économiques de l'OCDE se sont inquiétées des risques pour la stabilité financière qui pourraient aggraver encore davantage le piège actuel de la croissance faible : marchés des actions « déconnectés » des fondamentaux, risque sérieux de réévaluation des actifs par suite d'une augmentation des taux d'intérêt, mouvements brusques des taux de change, vulnérabilités financières importantes en raison des bulles immobilières et accroissement de l'endettement des entreprises non-financières. Les mesures d'austérité mises en place après la crise et les stratégies de relance « par le haut » ne sont pas parvenues à relancer la reprise économique et à rétablir la confiance des salariés et de leurs communautés. C'est le contraire qui s'est produit

5 L'OCDE a lancé un appel en faveur d'une expansion budgétaire coordonnée afin de stimuler l'investissement public. La politique monétaire est en fait surchargée et ne peut à elle seule sortir l'économie du piège de la croissance faible. Ensemble, elles se renforceraient mutuellement et donneraient un coup de fouet à la croissance. Avec des taux d'intérêt qui restent historiquement bas, les gouvernements disposent encore d'une marge de manœuvre budgétaire pour prendre des mesures et accroître les investissements publics dans l'infrastructure à hauteur de 2 % du PIB, notamment dans les pays frappés par un taux de chômage élevé, en privilégiant la création d'emplois, l'amélioration de la productivité, en réduisant les écarts entre les hommes et les femmes et les jeunes en matière d'emplois et en assurant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

6 Parallèlement, les banques centrales devraient conserver une orientation suffisamment expansionniste de la politique monétaire. Nous ne pouvons prendre le risque de déclencher une crise financière par le retrait prématuré des taux d'intérêt bas et un assouplissement quantitatif. Il faudrait imposer l'utilisation d'une méthode plus détaillée en renforçant l'incidence de la politique monétaire sur la demande globale tout en évitant par ailleurs de nouvelles bulles d'actifs. À cet égard, l'idée que l'OCDE a présentée pour la zone euro, consistant à acheter de la dette souveraine pour financer l'investissement public, peut contribuer à instaurer une « règle d'or » en vertu de laquelle l'investissement public n'est pas pris en compte dans les objectifs de déficit budgétaire². Un recentrage sur les critères d'équilibre structurel permettrait aussi de mieux tenir compte de l'incidence du cycle économique sur l'état des finances publiques.

Lutter contre les inégalités

7 Au cours des trois dernières décennies la part du travail dans le revenu national a diminué en moyenne de 10 points de PIB dans l'ensemble des économies de l'OCDE. Entre 2008 et 2011, les inégalités de revenus du marché ont autant augmenté qu'au cours des dix années précédentes. D'après les travaux de l'OCDE sur les revenus supérieurs et la fiscalité, il apparaît que dans tous les pays « la part des plus haut niveaux de la répartition des revenus » a augmenté³. À court terme, les inégalités étouffent la reprise. À moyen terme, elles découragent la mobilité sociale et nuisent à la formation d'une main d'œuvre possédant un bon niveau d'instruction ce qui creuse le déficit des qualifications et amène de ce fait à s'appuyer sur des modèles économiques caractérisés par une faible productivité, peu d'innovation et des bas salaires. Cela accentue la méfiance du public qui s'interroge sur la répartition des fruits de la croissance et crée un terrain favorable à la montée du populisme dans les économies de l'OCDE.

8 L'OCDE a progressé dans l'analyse des inégalités qu'elle place maintenant au centre des discussions sur la politique à mener. Mais elle n'a pas encore pleinement identifié les causes profondes et les recommandations appropriées. En réduisant le problème à des mégatendances comme le changement technologique mettant l'accent sur les compétences, on occulte le fait que certains choix au plan politique et certaines politiques d'austérité en particulier ont largement contribué à accentuer les inégalités en affaiblissant notamment le pouvoir de négociation des salariés et des syndicats. Il ressort des recherches du FMI que près de la moitié de l'augmentation de la part des 10 % de revenus supérieurs provient d'une baisse du taux de syndicalisation alors que l'évolution technologique ou la mondialisation jouent un moindre rôle⁴. La diminution de la syndicalisation entraîne une augmentation des inégalités. Et pourtant, dans une large mesure, les recommandations de l'OCDE sont restées identiques : réduire le dualisme du marché du travail en affaiblissant la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers, décentraliser les systèmes de négociation collective – y compris des clauses dérogatoires pour les entreprises individuelles – et réduire ce qui est appelée une « couverture excessive » des conventions collectives.

9 Les affirmations selon lesquelles « pour améliorer la répartition, il nous faut tout d'abord améliorer l'efficacité économique », il nous faut une plus grande libéralisation du commerce et de l'investissement, davantage de concurrence, il nous faut encourager la flexibilité du marché du travail, ne sont pas convaincantes et ne reposent pas sur des éléments probants. Les hypothèses qui prétendent que des marchés du travail pleinement efficaces où règne la concurrence parfaite et grâce auxquels les accroissements de productivité se transformeraient automatiquement en augmentation du salaire réel ne se réalisent pas dans un monde où les salariés ne disposent que d'un faible pouvoir de négociation. Aux États-Unis, la productivité a augmenté de 60 % au cours des deux dernières décennies alors que les salaires médians réels n'ont augmenté que de 6 %. Le rapport de causalité entre la productivité et les salaires fonctionne dans les deux sens. Des salaires flexibles en baisse incitent les employeurs à ne pas investir dans l'innovation ou le renforcement de la productivité puisque l'entreprise peut toujours réduire les coûts salariaux lorsqu'elle est confrontée à un problème de compétitivité.

La RCM devrait préconiser de :

- Sortir du piège de la croissance faible par une relance budgétaire concertée, assortie d'une augmentation de la demande intérieure dans les pays « excédentaires » et accompagnée d'investissements publics privilégiant la création d'emplois, la productivité, l'infrastructure, la réduction des écarts hommes-femmes et les jeunes en matière d'emplois et l'économie à faible émissions de carbone, tout en maintenant une orientation suffisamment expansionniste de la politique monétaire ;
- Se préoccuper de la question de l'écart entre la productivité et les salaires en étudiant l'impact des réformes structurelles visant à affaiblir les institutions du marché du travail sur la part croissante des 10 % de revenus supérieurs ainsi que sur l'efficacité économique.

III. Un contrat social pour une croissance inclusive

10 L'OCDE doit dépasser le slogan qui consiste vouloir « dédommager les perdants ». Elle devrait plutôt viser des économies et les marchés qui peuvent (i) générer une demande intérieure soutenue et donner de meilleurs résultats avant que n'entrent en jeu les politiques redistributives et les filets de sécurité et (ii) mettre les salariés en mesure de tirer profit de l'évolution structurelle et technologique. Cela suppose un programme de réformes, et une révision de la stratégie de l'OCDE sur l'emploi, qui soutienne les syndicats et la négociation collective, un dialogue social fort et des institutions du marché du travail bien conçues.

Le pouvoir de négociation des salariés pour réduire les inégalités et maintenir une demande soutenue

11 Une dynamique des salaires plus vigoureuse grâce à de solides négociations collectives et des salaires minimums correctement déterminés doivent être des éléments essentiels d'un cadre de « croissance inclusive » quel qu'il soit. Ils apporteront un supplément de demande, contribueront à renforcer la reprise et aideront les banques centrales à tenir leur engagement en matière de stabilité des prix. Au contraire, dans le cas de la stagnation des salaires et d'une croissance faible, les anticipations inflationnistes resteront à des niveaux inférieurs. Si la croissance du salaire réel reste en deçà de la productivité, il s'ensuivra une diminution de la part du travail dans le PIB.

12 Les salariés à revenu moyen et faible ont besoin d'une augmentation de salaire pour accroître leur pouvoir d'achat. Il faut pour se faire renforcer les institutions du marché du travail ce qui contribuerait aussi à réduire les inégalités de revenus et à enrayer la progression du travail précaire, informel ou illégal. Et il faut en outre contrebalancer le pouvoir unilatéral dont dispose le patronat pour fixer les salaires en renforçant la couverture des négociations collectives, en mettant au point des salaires minimums correctement fixés et en garantissant la protection des emplois, dont la notification préalable qui donne aux salariés un « signal d'alerte avancée ».

Le dialogue social pour anticiper le changement et améliorer la productivité au niveau de l'entreprise

13 La négociation collective et le dialogue social aux niveaux sectoriels et des entreprises, sont essentiels pour les salariés qui sont confrontés aux changements dus aux cycles économiques ou à des changements structurels liés à la numérisation de l'économie et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Avec l'appui de politiques actives du marché du travail, le dialogue social peut compenser les effets négatifs du changement sur la répartition des revenus et sur les emplois sans étouffer l'innovation et la mobilité de la main d'œuvre. La négociation collective et la participation des salariés peuvent aboutir à une flexibilité interne équilibrée assortie d'une meilleure productivité. En soutenant les investissements dans les compétences, la formation professionnelle et les programmes de formation, la négociation collective et la participation des salariés contribuent à l'accumulation de « connaissances tacites » des salariés, à la loyauté et à la confiance et accentuent de ce fait la tendance à innover.

14 La description, par l'OCDE, d'un monde des affaires divisé entre le top 5 % des entreprises ultra-productives « à la frontière » et la grande majorité d'entreprises « à la traîne » a besoin d'être réévaluée⁵. Dans ce cadre de l'OCDE, les facteurs liés à la faible qualité du management et à la pression court-termiste de la valeur actionnariale ne sont pas rendus responsables du ralentissement de la productivité et de sa dispersion croissante. Il apparaît pourtant que ces facteurs jouent un rôle dans le ralentissement de la productivité et de l'innovation des entreprises, le Royaume-Uni en étant un parfait exemple⁶. L'absence de négociation au niveau sectoriel – hausse des salaires, investissement et formation dans la queue inférieure de la distribution pour ces entreprises sur un marché du travail qui est aussi flexible que celui du Royaume-Uni – alimente le management médiocre et le conforte.

15 Par ailleurs, des constatations récentes de l'OIT semblent indiquer que ce clivage résulte plutôt d'un long processus de fragmentation des entreprises entre celles qui se spécialisent sur des métiers « core business » à haute valeur ajoutée et les autres qui se voient confier les activités externalisées de faible valeur – où prolifèrent les emplois précaires et faiblement rémunérés⁷. Le défi majeur n'est alors pas celui d'imiter les « champions » dans tous les secteurs en accentuant la déréglementation et au moyen d'une plus grande ouverture des marchés, mais plutôt de garantir des relations de travail stables au sein des entreprises avec des normes du travail s'appliquant à tous les salariés et à tous les lieux de travail. Il faut en outre des politiques publiques favorables aux pôles régionaux d'innovation et une politique de la concurrence qui harmonise les conditions de la concurrence.

Anticiper et gérer le changement dans une économie numérique

16 En faisant des prévisions sur les pertes d'emplois occasionnées par la numérisation et l'automatisation de plus en plus poussée, l'OCDE opère une distinction utile entre les tâches opérationnelles et non entre les emplois. Mais lorsqu'il s'agit des recommandations sur l'action à suivre, ses perspectives sont plus limitées et il n'est alors question que de combler les déficits de compétences tout en tolérant la progression des formes d'emplois atypiques dans l'économie de plateformes comme une nouvelle réalité. Cette

inaction politique concernant le travail semi-précaire dans l'économie à la demande et des plateformes participatives pourrait créer des précédents, aggraver les inégalités et ainsi creuser et non combler les déficits de compétences.

17 Avec son projet « Vers le numérique », l'OCDE doit promouvoir une vision inclusive de la diffusion technologique et des modèles économiques de l'économie numérique qui ne contribuent pas à générer des pratiques d'arbitrage réglementaires (s'agissant de la fiscalité, des conditions de travail, de la rémunération, de la sécurité sociale, de la concurrence, du gouvernement d'entreprise, de la confidentialité des données)⁸. L'OCDE devrait adopter un cadre de « transition juste » pour la prochaine révolution de la production et l'économie numérique – sur le modèle du principe de transition juste approuvé par la COP21. Grâce à un cadre de ce type, les politiques industrielles et d'innovation pourraient être élaborées parallèlement aux politiques macroéconomiques et de l'emploi et réduire dès lors le risque de polarisation du marché du travail, rendant ainsi l'adaptation au changement plus rapide et plus inclusive. L'OCDE est bien placée pour déceler le potentiel en matière d'innovation et de création d'emplois de qualité et pour mettre au point des stratégies pour y parvenir. On peut au départ s'appuyer sur le fait que la technologie peut accroître la productivité (et les prestations de services) tout en maintenant ou même en augmentant le nombre d'emplois de qualité et en créant de meilleures conditions de travail.

Soutenir les services publics et rétablir la progressivité fiscale

18 Le cadre de l'OCDE sur la « gouvernance publique au service de la croissance inclusive »⁹ peut contribuer à rétablir la confiance des citoyens dans leurs gouvernements s'il se fonde effectivement sur la participation publique, des principes d'intégrité et de responsabilité et sur le dialogue social. La croissance inclusive et la gouvernance « axée sur la personne » exigent également des services publics de très bonne qualité, un soutien à l'économie des soins et l'abandon des réformes portant sur la privatisation et les arrangements opaques en matière de partenariats public-privé. Les inégalités d'accès aux services publics persistent dans l'ensemble des pays de l'OCDE et sont aggravées par les politiques d'austérité. C'est notamment le cas dans les domaines de l'éducation et de la santé où il reste des inégalités considérables en matière d'accès et de résultats. Bien que les investissements dans l'enseignement public n'ont pas subi une baisse aussi importante que dans d'autres secteurs publics, ils doivent être mieux diversifiés pour répondre à différents besoins de compétences (enseignement supérieur, formation professionnelle et formation permanente) et adaptés pour tenir compte de la dimension hommes-femmes et pour répondre aux besoins des migrants tout en allant de pair avec des mesures de politique sociale appropriées.

19 Une gouvernance publique axée sur la croissance inclusive suppose également que la fiscalité soit en mesure d'atteindre les objectifs de croissance inclusive pour lutter contre les inégalités croissantes et le travail précaire, et d'assurer le financement durable des services publics et des administrations. On peut atteindre ces deux objectifs par le rétablissement de la progressivité de l'impôt. Or, dans l'ensemble des économies de l'OCDE, les réformes fiscales ont pris un caractère de plus en plus régressif dans la logique du modèle de l'OCDE pour une réforme fiscale « favorable à la croissance » datant de 2009. Le récent rapport de l'OCDE sur la réforme fiscale et la croissance inclusive pourrait signaler une réorientation vers une plus grande progressivité et une meilleure justice fiscale dans la mesure où il préconise la suppression des dépenses fiscales régressives en garantissant une « taxation équitable du revenu du capital » pour des politiques fiscales plus équitables et progressives¹⁰.

La RCM devrait préconiser de :

- Contrebalancer le pouvoir unilatéral du patronat de fixer les salaires afin de réduire les inégalités et de maintenir une demande intérieure soutenue, en renforçant la couverture de la négociation collective, les salaires minimums correctement fixés et la protection des emplois, dont la notification préalable des salariés comme « signal d’alerte avancée » ;
- Promouvoir le dialogue social au moyen de la négociation collective et de mécanismes de participation des salariés au niveau de l’entreprise pour anticiper le changement et améliorer progressivement la productivité de l’entreprise ;
- Fixer un mandat ambitieux pour la révision de la stratégie de l’OCDE sur l’emploi qui tienne compte de ce qui précède et donne la priorité à la réduction des inégalités de revenus et à des performances du marché du travail qui soient justes et équitables ;
- Adapter le cadre de « transition juste » à la numérisation des économies et des emplois et s’attaquer aux défis réglementaires posés par les modèles économique de l’économie numérique en matière de fiscalité, de conditions de travail, de rémunération et de sécurité sociale, du droit de la concurrence, du gouvernement d’entreprise et de la confidentialité des données ;
- Renforcer les systèmes d’éducation et de formation pour satisfaire les différents besoins de compétences dans l’ensemble des groupes d’âge et des groupes sociaux en tenant compte des écarts homme-femme et en reconnaissant les besoins des migrants et donner mission à l’OCDE d’approfondir ses travaux sur la formation des adultes ;
- S’engager en faveur d’une gouvernance publique « axée sur la personne » se fondant sur le dialogue social, l’intégrité et la responsabilité publique et l’accès universel aux services publics, un soutien à l’économie des soins, et s’engager également en faveur d’une fiscalité progressive pour la croissance inclusive et le financement durable des services publics.

IV. Un système multilatéral qui donne confiance

Rendre compte des bénéfices et des coûts de la libéralisation des échanges

20 Une approche factuelle de la libéralisation des échanges se doit de reconnaître que les coûts d’ajustement sont réels et qu’il ne s’agit pas d’une perception fondée sur des « faits inexacts » et d’une « mauvaise communication ». Un grand nombre de salariés sont effectivement perdants. Aux États-Unis, les salariés non titulaires d’un diplôme universitaire ont perdu 17 % en salaires relatifs par rapport à la période ayant précédé l’ALENA (en échange d’un gain de prospérité global de +0,01 %). Les régions, les communautés locales et des groupes spécifiques de salariés sont touchés par des chocs commerciaux. Leurs effets sont généralement très persistants et génèrent des situations difficiles à long terme. Ils ne se limitent pas aux secteurs et aux industries exposés à la concurrence internationale. Il y a également des répercussions importantes dans d’autres secteurs de l’économie nationale¹¹. Les modèles traditionnels utilisés dans les négociations commerciales prévoient généralement de (petits) gains de prospérité à l’horizon d’une décennie et négligent les coûts d’ajustement en postulant une situation de plein emploi et d’absence des inégalités¹². Il faut des modèles plus réalistes, des modèles qui tiennent compte des conséquences négatives du commerce comme les chocs subis par la demande globale et le chômage, les salaires et les finances publiques.

21 Il est essentiel de bien définir le lien de causalité entre commerce et croissance. Selon de récents travaux du FMI il apparaît que la tendance actuelle au ralentissement du commerce provient essentiellement de la faiblesse de la demande intérieure (provoquée par l'austérité, la dévaluation interne, le désendettement). Si l'on ignore ce lien de causalité en essayant de préconiser une plus grande ouverture des échanges, on court le risque de tomber dans le piège de la « compétitivité » où les économies réduisent les salaires afin d'essayer de se sortir de la crise, ce qui en retour aggrave l'insuffisance de la demande mondiale et ralentit encore davantage la dynamique du commerce. D'autres recherches remettent en cause le lien entre commerce et croissance mondiale : le commerce est lié à une croissance plus lente (non pas plus rapide) de la production¹³. Ceci peut s'expliquer i) par la mondialisation associée à la libre circulation des flux de capitaux qui engendre des déséquilibres importants et persistants du commerce avec des conséquences néfastes sur l'économie et ii) par une tendance à la baisse de la part salariale mondiale. Ces constatations mettent en évidence la nécessité d'un commerce « équilibré » entre les économies, qui empêche la création d'importants déficits extérieurs qui doivent être financés par la dette et qui plus est, ouvrent la voie à une future crise financière.

Vers un agenda progressiste sur le commerce et l'investissement

22 La prolifération des traités sur l'investissement suscite de graves inquiétudes quant à leur impact sociétal, notamment en ce qui concerne le traitement privilégié accordé aux droits des investisseurs étrangers par rapport à ceux d'autres parties prenantes. Alors que l'on a systématiquement porté atteinte aux droits des salariés à la protection de l'emploi sous prétexte qu'ils étaient ou devenaient des « obstacles » à l'investissement, les accords relatifs au commerce et à l'investissement n'ont cessé de promouvoir la protection de l'investisseur. Les entreprises individuelles sont ainsi élevées au même rang que les gouvernements. Les inquiétudes sont particulièrement vives s'agissant de l'opacité et de la mauvaise conception des mécanismes de Règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE). La récente proposition de l'UE concernant une Cour multilatérale sur l'investissement qui est destinée à remédier à certaines déficiences de la procédure RDIE ne mettrait pas fin aux privilèges dont bénéficient les investisseurs étrangers dans les systèmes actuels. Au-delà de la protection des investisseurs, l'efficacité même des traités d'investissement pour attirer l'investissement à long terme et contribuer à la croissance, est mise en doute. Plusieurs études et enquêtes de conjoncture ont montré que pour la grande majorité des entreprises multinationales, l'existence d'un traité relatif à l'investissement ne joue qu'un rôle mineur dans la décision d'investir¹⁴. Et puisque les questions de commerce international et d'investissement sont maintenant étroitement liées, les négociations de traités deviennent de plus en plus complexes et couvrent un large éventail de sujets allant au-delà de l'abaissement des tarifs douaniers et de la protection contre l'expropriation, dont l'élimination des barrières non-tarifaires et la « convergence réglementaire » – avec de nouvelles préoccupations au sujet du droit souverain à la réglementation. Le grand secret entourant les négociations attise les inquiétudes quant au risque de détournement de l'action politique et réglementaire au seul profit des intérêts du monde des affaires.

23 Dans un contexte de montée du populisme et du risque de protectionnisme nationaliste, voire de mercantilisme, c'est la gouvernance mondiale de l'investissement et des réglementations qui doit être remaniée pour contribuer à un équilibre des échanges. Il faut aussi renforcer la coordination au sein de l'OCDE et du G20 en matière de politiques économiques en dépassant largement le cadre du commerce et de l'investissement et en prenant notamment en considération les politiques budgétaire, monétaire, la gestion des taux de change ainsi que les politiques du travail, fiscale et sociale.

Renforcer des Principes directeurs de l'OCDE

24 Parvenir à une mondialisation plus équitable passe par le renforcement du respect des droits des salariés et l'amélioration des conditions de travail à la fois dans les entreprises multinationales et dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. D'après ce qu'en rendent compte les syndicats, les multinationales des pays de l'OCDE appliquent souvent le principe du deux poids, deux mesures et adoptant à l'étranger des normes inférieures à celles qu'elles appliquent sur le territoire national. De plus en plus on révèle l'existence de graves insuffisances en matière de travail décent dans certaines parties des chaînes mondiales d'approvisionnement : dans certains secteurs, les femmes sont représentées de façon disproportionnée dans les chaînons inférieurs de la chaîne où le travail est précaire et les salaires sont bas. L'OIT a reconnu l'existence de déficits de gouvernance générés par la fragmentation grandissante au niveau mondial des processus de production. À cet égard, elle est en train de prendre des mesures pour renforcer l'application de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. De même, les gouvernements du G7 et du G20 ont reconnu qu'il leur incombe de prendre des mesures pour rendre les chaînes mondiales d'approvisionnement durables. Par ailleurs, les négociations en cours d'un nouveau Traité des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme représentent un pas important vers l'acquisition d'un droit universel au recours pour les victimes des abus commis par les entreprises multinationales en matière de droits humains.

25 Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« les Principes directeurs ») offrent un cadre de référence au comportement responsable des entreprises et prévoit notamment que les entreprises multinationales doivent exercer un devoir de diligence raisonnable afin d'éviter d'enfreindre les Principes directeurs dans la chaîne d'approvisionnement et d'y remédier. Les Principes directeurs sont un outil destiné à tous les travailleurs – dont les travailleurs dans les filières de production mondialisées – afin qu'ils défendent leurs droits et améliorent leurs conditions de vie et de travail. Le TUAC reconnaît les mesures positives prises par l'OCDE pour renforcer la mise en œuvre des Principes directeurs au moyen notamment de l'augmentation des ressources pour renforcer les Points de contact nationaux (PCN) entre autres, par le biais d'examen par les pairs et l'élaboration d'un guide sur le devoir de diligence. Cependant, comme il a été confirmé dans le Rapport de situation de 2015 de l'OCDE, les Principes directeurs ne parviennent pas encore à réaliser leur potentiel et le nombre de litiges soumis reste faible.

S'attaquer à la question de la financiarisation et au court-termisme des entreprises

26 L'an passé, la RCM de l'OCDE a fait référence à la financiarisation définie comme « le poids croissant des activités et des institutions financières dans nos économies » et considérée comme une cause possible d'accroissement des inégalités et d'une faible croissance de la productivité. Dix ans après la crise des « subprimes » sur le marché du financement du logement aux États-Unis, des inquiétudes demeurent au sujet d'un secteur financier surdimensionné et mal réglementé ainsi qu'au sujet de comportements spéculatifs et court-termistes dans les conseils d'administration des entreprises et les salles de marché. L'impact de la financiarisation sur l'économie réelle présente de multiples aspects : accroissement de l'instabilité financière qui génère des perturbations au niveau des mouvements de capitaux et des variations des taux de change, diminution des investissements du secteur privé et baisse de la productivité, accroissement des inégalités et détournement de l'action publique au profit des intérêts particuliers. Le court-termisme des décisions prises par les entreprises entraîne une perte énorme de ressources en détournant les bénéfices des sociétés de l'investissement dans des actifs productifs au profit de dividendes et de rachats d'actions.

27 Les avancées obtenues en matière de re-réglementation financière, comme la Loi Dodd-Frank aux États-Unis, sont menacées alors que l'introduction d'une taxe sur les transactions financières en Europe – une mesure bien nécessaire pour juguler la spéculation financière – tarde à se mettre en place. Le renforcement de la coopération internationale concernant l'arbitrage fiscal et la fraude fiscale – le « BEPS » (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) et la norme OCDE sur l'échange automatique d'informations – sont encore à mettre à l'épreuve au moyen d'une mise en œuvre effective. Même si leur mise en œuvre intervient rapidement et de manière concertée, ces initiatives ne peuvent dissimuler le fait que l'arbitrage fiscal et la fraude fiscale restent encore une source majeure de diversion de recettes et des mouvements de capitaux et une cause majeure de mauvaise affectation des investissements. Les entités financière ad hoc représentent 90 % de l'investissement direct étranger (IDE) au Luxembourg et 80 % de l'IDE aux Pays-Bas¹⁵, deux pays dotés de vastes réseaux en matière d'accords d'investissement et de conventions fiscales.

La RCM devrait préconiser de :

- Rééquilibrer les droits et les obligations des investisseurs étrangers dans les accords relatifs au commerce et aux investissements au moyen de normes contraignantes en matière sociale, environnementale et d'intégrité, et d'abroger les mécanismes de RDIE ;
- Garantir la transparence et la responsabilité dans les négociations relatives au commerce et à l'investissement en réaffirmant le droit absolu des gouvernements de réglementer, d'introduire et de gérer des services publics universels de qualité et de permettre aux instruments de défense commerciale de créer des conditions de concurrence équitables – pour empêcher notamment l'exploitation et le dumping social ;
- Modifier les règles qui régissent les Points de contact nationaux de sorte que les PCN du pays d'origine et du pays d'accueil soient conjointement responsables du traitement des cas spécifiques avant de modifier les règles relatives à l'élargissement de l'adhésion aux Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ;
- Améliorer le fonctionnement des PCN, notamment par la participation de tous les PCN à des examens volontaires par les pairs et renforcer l'unité de coordination à l'OCDE ;
- Mettre en place une législation nationale sur le devoir de diligence raisonnable de l'entreprise en matière de droits humains et de promouvoir le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence au niveau sectoriel et général ;
- Soutenir le processus de négociation d'un Traité des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme en vue d'obtenir le droit universel au recours pour les victimes des abus commis par les entreprises multinationales en matière de droits humains ;
- Soutenir l'introduction d'une taxe sur les transactions financières et s'attaquer à la question des répercussions de la financiarisation des économies sur la productivité, les inégalités, la stabilité financière et sur le gouvernement d'entreprise des sociétés, les conditions d'emploi des salariés et le bien-être financier des ménages.

V. L'adhésion à l'OCDE

28 L'adhésion à l'OCDE impose aux pays de s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la démocratie pluraliste fondée sur l'état de droit et le respect des droits humains, le respect des principes d'une économie de marché ouverte et transparente et un objectif commun de développement durable. Les libertés publiques comme la liberté de réunion, la liberté d'expression et les droits fondamentaux des travailleurs sont les éléments essentiels d'une démocratie pluraliste et du respect des droits humains. Alors que la RCM doit traiter des questions liées à l'adhésion, il est essentiel de réaffirmer et d'exiger de tous les Pays membres et des candidats à l'adhésion le respect, dans la pratique, des droits civils et des libertés publiques comme une condition fondamentale de l'adhésion.

Colombie

29 La Feuille de route pour l'adhésion de la Colombie à l'OCDE prévoyait à titre exceptionnel que le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSA) procède à l'examen des « politiques de la Colombie destinées à faire pleinement respecter les droits des travailleurs et tout particulièrement les droits et la sécurité des représentants syndicaux ». Par ailleurs le Comité de la gouvernance publique (PGC) a pour mandat d'examiner l'efficacité du système judiciaire, qui s'avère être très pertinent pour mesurer les progrès de la Colombie dans la lutte contre le degré élevé d'impunité pour les faits de violence à l'encontre des syndicats. En 2015, le TUAC a salué les recommandations du Comité ELSA concernant la lutte contre les actes de violence à l'encontre des syndicalistes, la réduction du travail informel et de la sous-traitance, l'amélioration de l'application du droit du travail et le renforcement de la négociation collective. Il a aussi souligné l'importance de la consultation des syndicats colombiens dans ce processus.

30 Depuis ces deux dernières années la situation sur place est restée largement inchangée. La Colombie demeure le pays le plus dangereux du monde pour les syndicalistes. Si le nombre d'assassinats de syndicalistes a diminué, passant de 21 en 2015 à 17 en 2016, le nombre de menaces de mort a connu une augmentation en passant de 118 à 181. En 2016, le taux d'impunité pour les assassinats était de 87 % et s'élevait à 99,8 % pour les menaces de mort¹⁶. En février 2017, les confédérations syndicales colombiennes ont fait part à l'OCDE de leur position commune selon laquelle la Colombie ne devrait pas être invitée à adhérer à l'OCDE¹⁷. Dans des documents présentés aux Comités PGC et ELSA respectivement en mars et avril 2017, le TUAC faisait état de chiffres détaillés à propos du système judiciaire qui montraient clairement qu'il n'y a pas d'amélioration dans le traitement des procédures judiciaires à l'encontre des violences faites aux syndicalistes¹⁸.

31 Le TUAC est pleinement conscient du fait que l'adhésion à l'OCDE marque le début et non pas la fin d'un parcours au cours duquel un pays devrait améliorer ses politiques et ses pratiques. Pour ce qui est de la Colombie cependant, elle a été critiquée depuis un certain nombre d'années pour le non-respect des engagements pris en matière de droits des travailleurs dans divers processus internationaux et notamment en 2017, par le Canada et les États-Unis¹⁹ ce qui témoigne d'un manque de volonté politique. Cette situation met également en évidence combien il est important que l'OCDE maintienne des moyens de pression qui ont beaucoup plus de force dans un contexte de pré-adhésion que de post-adhésion.

Corée

32 En Corée, la répression des syndicats s'est intensifiée au cours des deux dernières années. Plusieurs dizaines de responsables syndicaux de la KCTU et affiliés à la KCTU sont détenus. En juillet 2016, le Président de la KCTU Han Sang-guyen a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « entrave à la circulation ». Plusieurs centaines d'autres collègues syndicaux ont été poursuivis par les autorités. Lorsque la Corée a adhéré à l'OCDE, en 1996, elle s'est engagée à réformer la législation du travail en vigueur conformément aux normes acceptées au niveau international. Vingt ans après, elle n'a pas encore respecté cet engagement.

33 Le problème fondamental trouve son origine dans la Loi d'ajustement des syndicats et des relations du travail qui restreint les droits fondamentaux des travailleurs et criminalise les activités syndicales. En mai 2016, le TUAC a demandé la libération des camarades syndicalistes emprisonnés et la ratification, par la République de Corée, des conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT. Alors qu'il s'agit là de premières priorités incombant au gouvernement coréen, il appartient aussi à l'OCDE, à l'avenir, d'élaborer une « feuille de route » pour la Corée comprenant des évaluations politiques spécifiques et des recommandations²⁰.

La RCM devrait :

- Définir des critères d'adhésion reflétant pleinement les valeurs fondamentales de l'Organisation et notamment toutes les caractéristiques de la démocratie pluraliste et le respect des droits humains – y compris la liberté de réunion, la liberté d'expression et les droits fondamentaux des travailleurs ;
- Vérifier, en travaillant de concert avec les syndicats colombiens, que la situation sur place a évolué de manière positive en ce qui concerne les droits des travailleurs, ainsi que les droits et la sécurité des syndicats, avant l'adhésion de la Colombie à l'OCDE ;
- En collaboration avec l'OIT, évaluer les engagements de la Corée en matière de droits des travailleurs au moment de l'adhésion à l'OCDE en 1996 par rapport à la situation actuelle et au niveau de mise en œuvre et mettre au point une feuille de route pour la croissance inclusive en Corée.

1. TUAC Statement and Key Priorities to OECD Ministerial Council Meeting 2016, http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/12/2E/document_news.phtml (Déclaration du TUAC et priorités essentielles de la réunion de 2016 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres).
2. The OECD November 2016 Global Economic Outlook: Escaping the Low Growth Trap? TUAC, 28/11/2016, http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/12/B1/document_news.phtml (Perspectives économiques globales : sortir du piège de la croissance molle ? – OCDE, novembre 2016).
3. <http://www.oecd.org/tax/top-earners-capturing-growing-share-of-total-income-in-many-countries.htm>
4. "Inequality and Labor Market Institutions", Florence Jaumotte and Carolina Osorio Buitron, Staff Discussion Notes, FMI, juillet 2015, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1514.pdf> (Inégalités et institutions du marché du travail)
5. "Promoting Productivity and Equality: a Twin Challenge", Ch. II, Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2016 N° 1, <http://www.oecd.org/eco/outlook/OECD-Economic-Outlook-June-2016-promoting-productivity-and-equality.pdf>
6. "Productivity puzzles" – Discours d'Andrew G. Haldane, Chef économiste de la Banque d'Angleterre, le 20 mars à la London School of Economics ; 2017, <http://www.bankofengland.co.uk/publications/Documents/speeches/2017/speech968.pdf> & "Are firms underinvesting – and if so why?" (Les entreprises sous-investissent-elles et si tel est le cas, pourquoi?). Discours de Sir Jon Cunliffe, Gouverneur adjoint pour la stabilité financière, membre du Comité de la politique monétaire, membre du Comité de la politique financière et membre du Conseil de l'Autorité réglementaire prudentielle (Prudential Regulatory Authority Board), Chambre de commerce du Grand Birmingham, mercredi 8 février 2017, <http://www.bis.org/review/r170210c.htm>
7. OIT - Rapport mondial sur les salaires, 2016/17, <http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-wage-report/2016/lang--en/index.htm>
8. Key Recommendations & Outcomes of the Trade Union Forum on Digitalisation and the Future of Work, http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/13/2A/document_news.phtml (Principales recommandations et résultats du Forum syndical sur la numérisation et l'avenir du travail), TUAC, 15-16 février 2017
9. Towards a new vision for the public sector - Public Governance Ministerial Meeting 28 octobre 2015, Helsinki, Finland, <https://www.oecd.org/governance/ministerial/> (Vers une nouvelle vision pour le secteur public - Réunion ministérielle sur la gouvernance publique, 28 octobre 2015, Helsinki, Finlande)
10. "Tax Design for Inclusive Economic Growth" Bert Brys, Sarah Perret, Alastair Thomas, Pierce O'Reilly, OECD, 18 juillet 2016, http://www.oecd-ilibrary.org/taxation/tax-design-for-inclusive-economic-growth_5jlv74ggk0g7-en
11. "The China Shock: Learning from Labor Market Adjustment to Large Changes in Trade" David H. Autor, David Dorn, Gordon H. Hanson Document de travail du NBER No. 21906, janvier 2016, <http://www.nber.org/papers/w21906>
12. "CETA Without Blinders: How Cutting 'Trade Costs and More' Will Cause Unemployment, Inequality and Welfare Losses" Pierre Kohler and Servaas Storm, Document de travail du GDAE N° 16-03, septembre 2016, <http://www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/16-03CETA.pdf>
13. Has Trade Been Driving Global Economic Growth? Leon Podkaminer, Vienna Institute for International Economic Studies (wiiw), <https://wiiw.ac.at/has-trade-been-driving-global-economic-growth--dlp-3995.pdf>
14. OCDE, à paraître
15. "FDI in figures – April 2015" (« L'IDE en chiffres – avril 2015 ») OCDE, <http://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/FDI-in-Figures-April-2015.pdf> & "How multinational enterprises channel investments through multiple countries" OCDE 2015, <http://www.oecd.org/daf/inv/How-MNEs-channel-investments.pdf>
16. Escuela Nacional Sindical (ENS), The State of Labour and Union Rights in Colombia, (École syndicale nationale - ENS). La situation des droits des travailleurs et des syndicats en Colombie) Informations pour le TUAC, septembre 2016
17. La Confédération générale du travail (Confederación General del Trabajo - CGT), la Confédération des travailleurs de Colombie (CTC) et la Centrale unitaire des travailleurs de Colombie (CUT)
18. Chiffres actualisés de l'impunité en Colombie. Document présenté au Comité de la gouvernance publique de l'OCDE. 26/03/2017, http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/13/33/document_doc.phtml
19. En janvier 2017, le Canadian National Administrative Office a publié sa réponse à une plainte commerciale contre la Colombie, déposée le 16 mai 2016 : Review of Public Communication "\$"/2016-1, <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/labour-relations/international/agreements/2016-1-review.html>. Le 11 janvier 2017, l'Office of Trade and Labor Affairs (Bureau des affaires relatives au commerce et au travail) du US Department of Labor (Ministère du travail des États-Unis) a publié sa réponse à une plainte commerciale contre la Colombie déposée le 16 mai 2016 : Public Report of Review of U.S. Submission, 2016-02 (Colombie), https://www.dol.gov/sites/default/files/documents/ilab/PublicReportofReviewofUSSubmission2016-02_Final.pdf
20. Global Unions solidarity mission to Korea: the need for an inclusive and sustainable growth model, 18/11/2016 (Mission de solidarité de Global Unions en Corée : la nécessité d'un modèle de croissance inclusive et durable), http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/12/A7/document_news.phtml et Résolution du TUAC sur les droits syndicaux en République de Corée, Paris 30 mai 2016, http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/12/38/document_news.phtml



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

CRÉER DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION DU CONSEIL
DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES

PARIS, 7-8 JUIN 2017



TUAC.ORG

[@TUACOECD](https://twitter.com/TUACOECD)

WORKERSVOICE@OECD